

Annexe 11

1. Pratiques et définition des missions

a) Cohérence, lisibilité et coordination

Le DAME propose des modalités d'accompagnement complémentaires dans un fonctionnement ouvert : dans un contexte partenarial (établissements scolaires, centres de loisirs, clubs...), sur plusieurs sites, mis en œuvre par une pluralité d'acteurs engagés dans les parcours.

Les besoins de coordination et d'articulation des actions et des projets y trouvent une place essentielle qui impacte la définition des missions des différents professionnels pour assurer à la personne et à sa famille :

- **La lisibilité des actions engagées : quels intervenants, quand, pour quels objectifs répondant au projet ?**
- **La participation effective de la personne et de sa famille, la garantie du libre choix et l'implication directe dans les décisions**

b) Différents niveaux d'intervention complémentaires et essentiels :

1. Coordination de projet

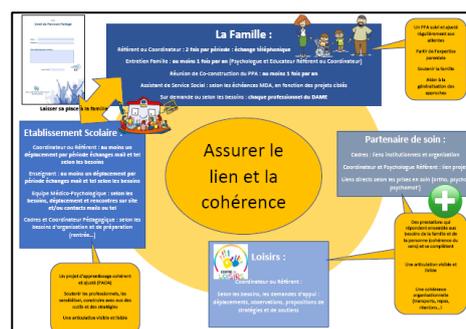
La **coordination de projet** constitue une mission spécifique confiée à des éducateurs spécialisés (si l'accompagnement est majoritairement engagé en Appui à la Scolarisation) ou assurée par le chef de service (pour les accompagnements majoritairement basés sur la modalité d'Accueil de Jour). Elle permet d'identifier un **interlocuteur privilégié** pour les familles et les acteurs, garant d'une communication continue autour du projet de la personne en milieu ordinaire.

La **coordination de projet** vise à :

- Garantir, pour la famille et la personne, une **visibilité** de l'ensemble des interlocuteurs et de leurs missions ;
- Assurer le suivi, la **cohérence** de l'accompagnement et la transmission des informations

Ceci sous-entend de pouvoir :

- Maintenir un lien continu avec la personne et la famille pour assurer leur participation, compréhension (accessibilité et lisibilité) et implication directe dans le projet
- Garantir la continuité du lien avec les partenaires du projet, tant en externe qu'en interne, **en se rendant sur place et en rencontrant régulièrement les acteurs du projet** (voir tableau : [assurer le lien et la cohérence](#))
- Réaliser et assurer le suivi d'une feuille de route basée sur les actions à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs du projet personnalisé d'accompagnement (et du PPS)
- Veiller à la cohérence des actions dans la poursuite des objectifs définis avec la personne et sa famille, interpellé et proposer des ajustements en cas d'écarts



- Anticiper **les échéances propres** au projet de la personne
- Mobiliser les acteurs du DAME pour assurer la réalisation des objectifs définis
- Mobiliser les informations nécessaires concernant le jeune et son environnement : collecter, relayer et transmettre les informations nécessaires au suivi du parcours de l'utilisateur

Cette mission de **coordination de projet** est mise en œuvre à travers le Projet Personnalisé d'Accompagnement et progressivement autour du Livret de Parcours.

Lorsque la mission de **coordination de projet** est exercée par des éducateurs spécialisés, elle complète les autres interventions éducatives de ces professionnels (collectives ou individuelles : activités, entretiens...) auprès des enfants ou des adolescents concernés.

2. Référence éducative :

La **référence éducative** s'inscrit dans la proximité de l'enfant ou de l'adolescent accompagné : Elle permet d'assurer la mise en œuvre des stratégies éducatives adaptées aux besoins de développement des capacités cognitives, relationnelles et de communication des jeunes.

La mission de référence éducative permet d'assurer :

- Les contacts réguliers avec les familles autour du quotidien, du projet éducatif et de son ajustement
- La préparation de la partie éducative du projet personnalisé d'accompagnement, le recueil des éléments éducatifs auprès de l'équipe
- Des entretiens réguliers avec l'enfant ou l'adolescent pour s'assurer de son accord et de son appropriation du projet proposé par le service
- La mise en œuvre d'une dynamique de groupe porteuse pour chacun (ajustement des activités aux besoins, cohérence des actions éducatives)

La **référence éducative est assurée** par un Moniteur-Educateur pour les enfants et adolescents bénéficiant majoritairement des modalités d'accompagnement de l'« **accueil de jour** », en lien avec le Chef de Service qui assure la coordination de ces projets.

Note : Pour les enfants et adolescents bénéficiant majoritairement des modalités d'accompagnement de l'« **appui à la scolarisation** », la référence éducative est assurée dans le cadre des activités de l'éducateur spécialisé (il n'y a pas de distinction, dans ce cas, entre coordination et référence éducative)

3. Une équipe de proximité dans l'accompagnement :

Le travail d'échange et d'élaboration avec les familles et les partenaires doit être possible pour tous les professionnels du DAME, dans le respect des compétences et des champs d'intervention de chaque équipe (éducative, pédagogique et thérapeutique). La régularité et la continuité de ce travail garantissent le suivi et la cohérence des actions engagées au service du PPA.

Une **équipe de proximité (référénts)** est désigné pour chaque personne accompagnée, en lien avec la coordination de projet. La mobilisation de cette équipe de proximité (référénts pédagogique, éducatif et psychologique) ne se substitue pas à l'engagement de chaque professionnel, elle vise :

- La prévention et l'analyse des difficultés
- La mise en place d'outils adaptés
- La réflexion et le travail sur l'accessibilité de l'environnement (en interne également)

Amenée à intervenir aussi bien en interne qu'auprès des partenaires (observations, co-interventions), l'équipe est composée :

- D'un personnel éducatif référent de la situation (ES qui peut être le Coordinateur de Projet ou Moniteur Educateur)
- Du psychologue de secteur
- D'un enseignant (du DAME ou de l'établissement scolaire suivant les besoins, en particulier pour les situations de l' « Appui à la Scolarisation » selon la présence d'un coordinateur ULIS).

Le travail de cette équipe de proximité, le lien avec le coordinateur de projet et le reste de l'équipe sont des facteurs de stabilité de l'accompagnement de la personne et garantissent ***l'articulation des réponses proposées par les différentes équipes du DAME (éducative, pédagogique et médico-psychologique) dans un projet à visée globale.***

Des temps dédiés à leur coopération sont identifiés dans l'organisation du DAME à travers les « **temps d'articulation** » qui sont principalement dédiés à la co-élaboration des réponses proposées par le PPA.

L'ensemble des professionnels du DAME s'associe à cette équipe de proximité, selon les besoins, pour soutenir la participation de la personne et accompagner les acteurs du milieu ordinaire dans la mise en accessibilité des environnements fréquentés (école, lieux de loisirs et de culture...).



4. Accompagnement humain :

L'appui à la participation sociale et scolaire prend, si besoin, la forme d'un accompagnement direct par un professionnel, auprès de l'enfant ou de l'adolescent en milieu ordinaire (classe, centre de loisirs, clubs culturels ou sportifs). Cette mission est principalement dévolue aux Accompagnants Educatifs et Sociaux et aux AESH du DAME, sans exclusivité cependant.

L'action des accompagnants se décline :

- En milieu scolaire dans les espaces péri-scolaires (récréation, cantine...) : **mission prioritaire des AES**
- En milieu ordinaire dans les loisirs (en lien avec l'Espace Ressource Handicap, selon les besoins) : **mission prioritaire des AES**

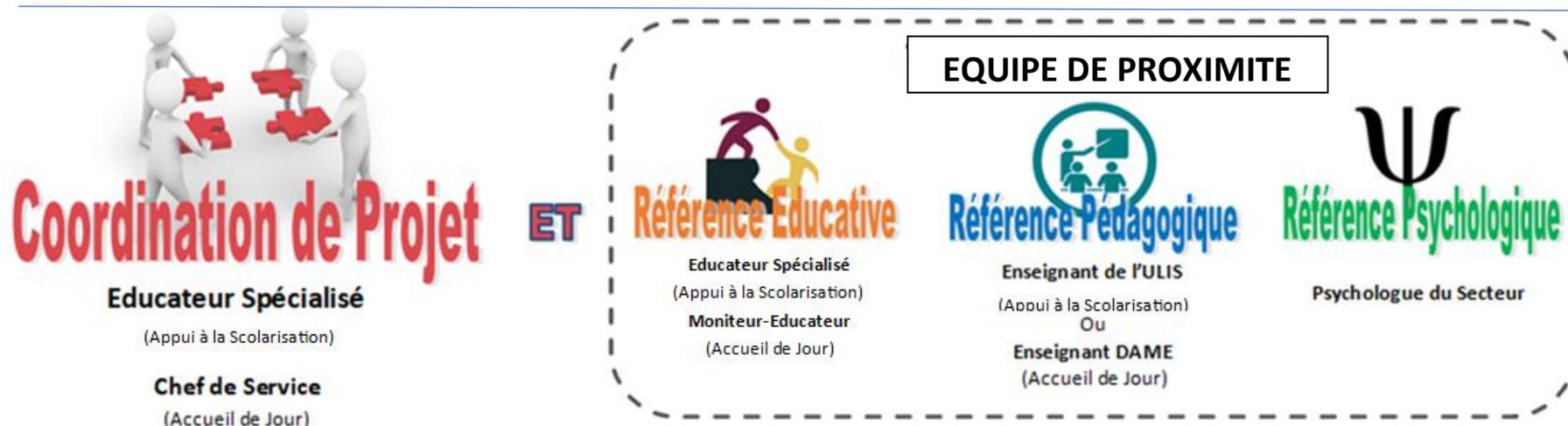
- En milieu scolaire au sein de la classe pour aider et soutenir la participation scolaire et la construction de nouveaux apprentissages scolaires, permettre l'adhésion au projet de la classe quand une compensation directe est temporairement nécessaire : **mission prioritaire des AESH**

Cette présence constitue un atout supplémentaire pour faciliter la mise en accessibilité des environnements et donner un point d'appui temporaire à leur fréquentation et à la participation effective des enfants et adolescents accompagnés. La tension inhérente à ces accompagnements directs repose sur l'équilibre compensation/accessibilité.

Qu'ils soient proposés comme appui aux apprentissages scolaires ou pour soutenir la participation sociale des enfants et adolescents, ces accompagnements se pensent donc :

- Avant tout comme **temporaires**.
- **Complémentaires aux actions des autres professionnels** centrés sur le travail de mise en accessibilité : pédagogique (PAOA), relationnelle, en termes de repères...

Coordination, référence et intervention dans le cadre du Projet Personnalisé d'Accompagnement : qui fait quoi ?



AINSI QUE L'ENSEMBLE DES PROFESSIONNELS DU DAME

susceptibles de proposer **des interventions directes** auprès de l'enfant ou de l'adolescent
et/ou des **interventions auprès de ses environnements** de vie :

- ➔ **Equipe éducative** : activités et projets (AES, ES, ME), accompagnement éducatif en milieu ordinaire (AES), observations en milieu ordinaire, aides et conseils...
- ➔ **Equipe pédagogique** : temps de classe (PE), co-interventions (PE), accompagnement scolaire en milieu ordinaire (AESH), observations en milieu ordinaire, aides et conseils...
- ➔ **Equipe thérapeutique** : soin et suivis (Psychologue, Psychomotricien, Orthophoniste, Infirmier), observations en milieu ordinaire, aides et conseils...
- ➔ **Assistante de Service Social** : suivi de situation, aides et conseils, accompagnements des démarches liées à la situation de handicap